



RINÇAGE DES CONDUITES D'AQUEDUC

P.8

PREMIÈRES DATES DES VENTES DE GARAGE

P.8

DEUXIÈME COLLECTE DES GROS REBUTS

P.11

PROGRAMMATION ÉTÉ 2026

P.21

CONTENU

| | |
|-------------------------------|----|
| Conseil municipal | 2 |
| Vie municipale | 3 |
| Informations sur les services | 8 |
| Développement durable | 17 |
| Histoire et patrimoine | 18 |
| Service de sécurité incendie | 19 |
| Bibliothèque | 19 |
| Loisirs et culture | 21 |
| Vie communautaire | 25 |
| Calendrier de juin | 31 |
| Calendrier de juillet | 32 |



Pages 22-23

SOIRÉES DANSE COUNTRY EXTÉRIEURES



Page 24



Page 24

À la mairie

MAIRE



Mario St-Pierre
450 772-5574



DISTRICT 1



Michel Côté
450 772-1122

DISTRICT 2



Laurence Bousquet
579 489-5485

DISTRICT 3



Shany Ravenelle
450 502-0143

DISTRICT 4



Sylvie Guévin
450 888-0547

DISTRICT 5



Sylvain Gagné
514 292-1661

DISTRICT 6



Patricia Cordeau
450 261-6900

Coordonnées:

Hôtel de ville:

77, rue Saint-Pierre, Saint-Pie (Qc) J0H 1W0
Téléphone: 450 772-2488
Télécopieur: 450 772-2233
Courriel: st-pie@viljest-pie.ca
Site internet: www.viljest-pie.ca

HEURES D'OUVERTURE:

Hôtel de ville:

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 16 h 30
(Fermé de 12 h 30 à 13 h)
Vendredi: 8 h à 13 h

Service de voirie

Lundi au vendredi: Horaire variable
(Fermé de 12 h à 13 h)

Urgence voirie et aqueduc

1 888 792-7179

SPA de Drummond: 1 855 472-5700

Hôtel de ville



SERVICE D'URBANISME

En présentiel du lundi au vendredi selon les heures d'ouverture.

Édifices municipaux

Centre sportif et culturel

50, avenue Garneau
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2488



Pavillon des loisirs

165, rue Lacasse
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2488



Bibliothèque

65-A, avenue Saint-François
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2332

HORAIRE

**HORAIRE D'ÉTÉ
DÈS LE 25 JUIN :**

Mardi, mercredi et jeudi
de 11 h 30 à 16 h 30
et de 18 h 30 à 20 h 30
Samedi Fermé



Services municipaux

| | | | |
|----------------------------|---|----------|-----------|
| Sébastien Demers | Directeur général et greffier dg@viljest-pie.ca | 772-2488 | poste 229 |
| Dominique St-Pierre | Directrice générale adjointe et trésorière d.st-pierre@viljest-pie.ca | 772-2488 | poste 226 |
| Annick Lafontaine | Assistante-greffière greffe@viljest-pie.ca | 772-2488 | poste 230 |
| Sophie Boilard | Inspectrice en bâtiment et environnement en chef urbanisme@viljest-pie.ca | 772-2488 | poste 223 |
| Jimmy Lessard | Inspecteur-adjoint en bâtiment et environnement adj.urbanisme@viljest-pie.ca | 772-2488 | poste 235 |
| François Daudelin | Directeur des travaux publics dtp@viljest-pie.ca | 772-2488 | poste 231 |
| Julie Nicolas | Directrice des loisirs et des communications loisirs@viljest-pie.ca | 772-2488 | poste 236 |
| Jean-Yves Bergeron | Coordonnateur en loisirs coordo.loisirs@viljest-pie.ca | 772-2488 | poste 227 |
| Martine Garon | Responsable de la bibliothèque biblio@viljest-pie.ca | 772-2332 | |
| Sylvain Daigneault | Directeur du Service sécurité incendie s.daigneault@viljest-pie.ca | 772-2488 | |
| Alexandria Boucher | Préventionniste prevention@viljest-pie.ca | 772-2488 | poste 252 |

Si vous avez des questions ou des commentaires à adresser aux conseillers municipaux, il est possible de le faire en faisant parvenir un courriel à l'adresse suivante : elus@viljest-pie.ca



Les versions intégrales des procès-verbaux et des règlements sont disponibles sur le site internet ou en version imprimée au bureau municipal pour toute personne qui en fera la demande auprès du secrétariat. Veuillez noter que les versions officielles sont détenues à l'hôtel de ville. Aucun frais de reproduction ou de poste ne sera exigé au demandeur.

PROCÈS-VERBAL

de la séance ordinaire du 7 avril 2026 à 19h.

SERVICE DES LOISIRS - EMPLOYÉS À TEMPS PARTIEL - EMBAUICHE

Le conseil autorise l'embauche des employés pour les divers emplois à temps partiel à occuper au Service des loisirs selon la liste préparée par le Service des loisirs.

DÉMISSION D'UN JOURNALIER OPÉRATEUR

Le conseil accuse réception de la démission de M. Francis Jodoin à titre de journalier opérateur et le remercie pour ses loyaux services.

SSI - EMBAUICHE D'UN POMPIER ÉTUDIANT

Le conseil autorise l'embauche de monsieur Adrien Côté à titre de pompier étudiant.

PROGRAMME DE DÉCARBONATION ET D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ÉCO ÉNERGIE 360 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS - AVIS D'INTÉRÊT

La Ville de Saint-Pie déclare son intérêt au programme Éco Énergie 360. La Ville de Saint-Pie autorise la direction générale à signer l'Autorisation de collecte de données se trouvant en annexe de la présente résolution et remplir toutes les formalités afin d'y donner effet et à effectuer toutes les démarches et interventions nécessaires et signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 900, RUE DES HÉRONS

Le conseil entérine la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accorde la demande de dérogation mineure visant à autoriser une marge latérale de $\pm 7,1$ mètres au lieu de la norme de 7,62 mètres et refuse la demande de dérogation mineure visant à autoriser une hauteur de bâtiment de $\pm 10,26$ mètres au lieu de la norme de 9,75 mètres.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 554, GRAND RANG SAINT-FRANÇOIS

Le conseil entérine la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accorde la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 554, Grand rang Saint-François, visant à permettre la régularisation de l'implantation du hangar à machinerie à $\pm 1,75$ mètre de la ligne de propriété arrière au lieu des 2 mètres requis et la marge arrière du perron et de la corniche à 0 mètre au lieu du 0,60 mètre exigé par la réglementation.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 252, CHEMIN DE SAINT-DOMINIQUE

Le conseil entérine la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accorde la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 252, chemin de Saint-Dominique, afin de permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire commercial dans la cour avant latérale droite.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 369, CHEMIN DE SAINT-DOMINIQUE

Le conseil entérine la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accorde la demande de dérogation mineure visant une opération cadastrale ayant pour effet de créer un lot d'une largeur d'environ 47,94 mètres, malgré l'exigence minimale de 50 mètres prescrite au règlement de lotissement.

DEMANDE DE DÉMOLITION - 510 RANG DU BAS-DE-LA-RIVIÈRE

Il est résolu d'acheminer la demande de démolition de la résidence

située au 510, rang du Bas-de-la-Rivière pour l'approbation du ministre de la Culture et des Communications.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 76-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 76 CONSTITUANT LE PLAN D'URBANISME RÉVISÉ CONCERNANT LES ÎLOTS DE CHALEUR URBAINS

L'objet de ce règlement est d'apporter les modifications requises au plan d'urbanisme afin de se conformer à l'obligation prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, d'identifier toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et de décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques.

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 77-114 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES BÂTIMENTS DE 4 ÉTAGES AINSI QUE L'AJOUT DE CERTAINS USAGES DANS LA ZONE 150

Ce second projet de règlement sera soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 292 ENCADRANT L'OCCUPATION ET L'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC

L'objet de ce règlement est d'établir la procédure applicable pour autoriser exceptionnellement l'occupation d'une partie du domaine public municipal.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 258-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 258 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT

L'objet de ce règlement est d'interdire le stationnement sur l'avenue Saint-François, du côté Sud, à partir de la rue Notre-Dame, des deux côtés, d'interdire le stationnement du côté impair sur toute la longueur de la rue Lafontaine et d'interdire le stationnement des remorques à bateau sur les rues du Rosaire, Sainte-Anne, Dollard et Saint-Dominique, des deux côtés.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 80-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 80 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

L'objet de ce règlement est de procéder à une mise à jour des tarifs.

PROJET DE RÈGLEMENT 80-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 80 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

Une assemblée de consultation sera tenue mardi, le 5 mai 2026 à 18h30 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 28-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

L'objet de ce règlement est de soustraire la disposition relative à la tarification des demandes et de référer au règlement 80 sur les permis et certificats.

PROJET DE RÈGLEMENT 28-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

Une assemblée de consultation sera tenue mardi, le 5 mai 2026 à 18h30 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et



VIE MUNICIPALE

organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 170-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

L'objet de ce règlement est de soustraire la disposition relative à la tarification des demandes et de référer au règlement 80 sur les permis et certificats.

PROJET DE RÈGLEMENT 170-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

Une assemblée de consultation sera tenue mardi, le 5 mai 2026 à 18h30 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 30-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION DES DEMANDES DE MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS DE ZONAGE

L'objet de ce règlement est de soustraire la disposition relative à la tarification des demandes de modification aux règlements de zonage et de référer au règlement 80 sur les permis et certificats.

PROJET DE RÈGLEMENT 30-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION DES DEMANDES DE MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS DE ZONAGE

Le conseil adopte le projet de règlement 30-2026 intitulé « Règlement modifiant le règlement 30 concernant la tarification des demandes de modification aux règlements de zonage afin de soustraire la disposition relative à la tarification des demandes ».

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 552-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

L'objet de ce règlement est de soustraire la disposition relative à la tarification des demandes et de référer au règlement 80 sur les permis et certificats.

PROJET DE RÈGLEMENT 552-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Une assemblée de consultation sera tenue mardi, le 5 mai 2026 à 18h30 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 77-115 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE CHANGER LE CALCUL DE SUPERFICIE TOTALE DES BÂTIMENTS ACCESSOIRES AVEC APPENTIS

L'objet de ce règlement est que, lorsqu'un appentis est adossé à un bâtiment accessoire, seule la portion de la superficie au sol de l'appentis qui excède cinquante pour cent (50 %) de la superficie au sol du bâtiment accessoire auquel il est adossé est comptabilisée dans la superficie totale des bâtiments accessoires. Cette nouvelle norme s'appliquera sur tous les terrains dont la superficie est de 1 400 m.c. et plus.

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 77-115 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE CHANGER LE CALCUL DE SUPERFICIE TOTALE DES BÂTIMENTS ACCESSOIRES AVEC APPENTIS

Une assemblée de consultation sera tenue mardi, le 5 mai 2026 à 18h30 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 77-116 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PERMETTRE LES TOITS À UN SEUL VERSANT POUR CERTAINS BÂTIMENTS ACCESSOIRES ET D'AJUSTER LES NORMES DE HAUTEUR DES MURS

L'objet de ce règlement est de permettre les toits à un seul versant pour certains bâtiments accessoires et d'ajuster les normes de hauteur des murs.

PROJET DE RÈGLEMENT 77-116 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PERMETTRE LES TOITS À UN SEUL VERSANT POUR CERTAINS BÂTIMENTS ACCESSOIRES ET D'AJUSTER LES NORMES DE HAUTEUR DES MURS

Une assemblée de consultation sera tenue mardi, le 5 mai 2026 à 18h30 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT 185-2026 RELATIF À L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

L'objet de ce règlement est de renforcer la reconnaissance formelle des obligations des citoyens et d'actualiser certaines références administratives contenues dans le texte réglementaire.

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT 232-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 232-2021 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

L'objet de ce règlement est d'ajouter les dispositions rendues obligatoires à la suite de l'adoption de la Loi sur les contrats des organismes municipaux.

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT 186-2026 ÉDICANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

L'objet de ce règlement est de se conformer aux exigences de la Loi sur les élections et référendums qui stipule qu'à la suite de toute élection générale le conseil municipal doit adopter à nouveau son code d'éthique et de déontologie, avec ou sans modification.

NOMINATION D'UN ÉLU RESPONSABLE DE LA QUESTION AÎNÉS ET FAMILLE

Il est résolu de nommer Sylvie Guévin à titre d'élu responsable de la question aînés et famille pour la Ville de Saint-Pie ainsi que Shany Ravenelle à titre de substitut.

ENTENTE TRIPARTIE - OFFICE D'HABITATION DES MASKOUTAINS ET D'ACTON (OHMA)

Il est résolu d'autoriser la nouvelle entente tripartite concernant le Programme de rénovation des habitations à loyer modique et d'autoriser Monsieur Sébastien Demers, directeur général et greffier, à signer la convention d'aide financière pour la Ville de Saint-Pie.

DEMANDE D'ENTRETIEN DE DEUX COURS D'EAU À LA MRC

Il est résolu que les demandes soient transmises à la MRC des Maskoutains dans le but de procéder à l'évaluation de la situation et d'entreprendre, le cas échéant, les procédures requises pour l'entretien de ces sections du Ruisseau des Glaises, Branche 15 et du cours d'eau Ménard, Branche principale.

NETTOYAGE DES PUISARDS - OCTROI DU CONTRAT

Le conseil octroie le contrat pour le nettoyage des puisards à la compagnie Enviro 5 pour un tarif horaire de 294 \$, plus taxes, pour un montant approximatif de 18 669 \$, plus taxes, selon la soumission datée du 27 mars 2026.

SSI - ACHAT D'UN CAMION - AUTORISATION AVEC AFFECTATION DU FONDS DE ROULEMENT

Le conseil autorise l'acquisition, pour le Service de sécurité incendie,



d'un camion Ford Super Duty F-250 SRW 2026, pour un montant total de 79 863.36 \$, taxes incluses, à la compagnie Baril Ford Lincoln inc., conformément à la soumission.

DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DU FRR VOLET 4 - AUTORISATION

Le conseil de la Ville de Saint-Pie s'engage à participer au projet Alliance Incendie, le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme, le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet, le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale et le maire et la direction générale sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

RÉFLEXION SUR UN REGROUPEMENT - AUTORISATION

Le conseil de la Ville de Saint-Pie s'engage à participer au projet Alliance Incendie, le conseil s'engage à participer à la démarche pouvant mener à un regroupement municipal et le conseil désigne le maire et la direction générale pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

SALAIRES ET COMPTES PRÉSENTÉS

Le conseil approuve et entérine les dépenses et les paiements des comptes présentés et des salaires : comptes présentés 347 128.87 \$, remboursements d'emprunts déboursés 39 416.25 \$, salaires 213 412.38 \$.

AFFECTATION DES DÉPENSES DE L'ÉLECTION MUNICIPALE 2025

Il est résolu d'affecter une somme de 10 346.80 \$ du fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection, représentant la dépense de l'élection municipale de 2025.

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 812 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 20 AVRIL 2026

Conformément aux règlements d'emprunts 213, 240, 256 et 279, la Ville de Saint-Pie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 812 000 \$ qui sera réalisé le 20 avril 2026.

OFFICE D'HABITATION DES MASKOUTAINS ET D'ACTON - BUDGET RÉVISÉ 2026

Le conseil accepte la première révision budgétaire du budget 2026 du 3 mars 2026 de l'OHMA indiquant que la contribution de la Ville de Saint-Pie s'élève à 3 509 \$.

DROIT DE PASSAGE - TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU

Le conseil autorise le passage de cyclistes participant au Tour CIBC Charles-Bruneau sur le territoire de Saint-Pie le 10 juillet 2026.

DOCUMENTS DÉPOSÉS

Rapport annuel de la Trésorière au DGE pour l'année 2025 et procès-verbal du CCU du 17 mars 2026

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20h30.

PROCÈS-VERBAL

de la séance ordinaire du 5 mai 2026 à 19h.

JOURNALIER OPÉRATEUR - EMBAUCHE

Le conseil autorise l'embauche de M. Benoit Bousquet à titre de journalier opérateur à partir du 11 mai 2026, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

JOURNALIER SURNUMÉRAIRE - EMBAUCHE

Le conseil autorise l'embauche de M. Éliot Laplante à titre de journalier surnuméraire à partir du 30 juin 2026, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

SERVICE DES LOISIRS - EMPLOYÉS À TEMPS PARTIEL - EMBAUCHE

Le conseil autorise l'embauche des employés pour les divers emplois à temps partiel à occuper au Service des loisirs selon la liste préparée par le Service des loisirs.

PROCÉDURE DE TRAITEMENT DES PLAINTES RELATIVES AUX MANQUEMENTS AUX OBLIGATIONS DE L'ORGANISME MUNICIPAL EN VERTU DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE - MODIFICATION

Il est résolu de modifier et d'adopter la procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations de la Ville de Saint-Pie en vertu de la Charte de la langue française.

OCCUPATION ET UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC - ENTENTE PROJET DE CRÈMERIE - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Le conseil autorise l'occupation d'une partie du domaine public de la Ville de Saint-Pie aux fins de l'implantation temporaire et de l'exploitation d'une crèmerie, conformément au règlement 292 - Occupation du domaine public. Le conseil approuve le projet d'entente d'occupation du domaine public tel que présenté au conseil municipal, lequel précise notamment la durée de l'occupation, l'emplacement autorisé, les conditions d'exploitation, la tarification applicable, les obligations de remise en état et les exigences en matière d'assurance. Le conseil autorise la signature de ladite entente ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution. Le conseil précise que l'autorisation accordée est temporaire, révoquant en tout temps, ne crée aucun droit acquis, ne modifie pas la réglementation d'urbanisme et est valide uniquement pour la durée et aux conditions prévues à l'entente et à la présente résolution.

APPLICATION D'UNE PARTIE DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL G300 - DÉSIGNATION

Le conseil désigne Sophie Boilard, inspectrice en bâtiment et en environnement, ainsi que Jimmy Lessard, inspecteur en bâtiment et en environnement, comme « personnes désignées » pour l'application du Chapitre 8 du règlement général G300 et qu'ils soient autorisés à émettre des constats d'infraction.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 77-114 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES BÂTIMENTS DE 4 ÉTAGES AINSI QUE L'AJOUT DE CERTAINS USAGES DANS LA ZONE 150

L'objet de ce règlement est d'autoriser les bâtiments de 4 étages ainsi que l'ajout de certains usages (commerces de services - ventes au détail - restauration avec ou sans service de bar - activités de récréations intérieures) dans la zone numéro 150.



VIE MUNICIPALE

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 80-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 80 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

L'objet de ce règlement est de procéder à une mise à jour des tarifs.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 28-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

L'objet de ce règlement est de soustraire la disposition relative à la tarification des demandes et de référer au règlement numéro 80 sur les permis et certificats.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 170-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

L'objet de ce règlement est de soustraire la disposition relative à la tarification des demandes et de référer au règlement numéro 80 sur les permis et certificats.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 30-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION DES DEMANDES DE MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS DE ZONAGE

L'objet de ce règlement est de soustraire la disposition relative à la tarification des demandes de modification aux règlements de zonage et de référer au règlement 80 sur les permis et certificats.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 552-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

L'objet de ce règlement est de soustraire la disposition relative à la tarification des demandes et de référer au règlement numéro 80 sur les permis et certificats.

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 77-115 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE CHANGER LE CALCUL DE SUPERFICIE TOTALE DES BÂTIMENTS ACCESSOIRES AVEC APPENTIS

Ce second projet de règlement sera soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 77-116 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PERMETTRE LES TOITS À UN SEUL VERSANT POUR CERTAINS BÂTIMENTS ACCESSOIRES ET D'AJUSTER LES NORMES DE HAUTEUR DES MURS

L'objet de ce règlement est de permettre les toits à un seul versant pour certains bâtiments accessoires et d'ajuster les normes de hauteur des murs.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 185-2026 RELATIF À L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

L'objet de ce règlement est de renforcer la reconnaissance formelle des obligations des citoyens et d'actualiser certaines références administratives contenues dans le texte réglementaire.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 232-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 232-2021 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

L'objet de ce règlement est d'ajouter les dispositions rendues obligatoires à la suite de l'adoption de la Loi sur les contrats des organismes municipaux.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 186-2026 ÉDICTIONNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

L'objet de ce règlement est de se conformer aux exigences de la Loi sur les élections et référendums qui stipule qu'à la suite de toute élection générale le conseil municipal doit adopter à nouveau son code d'éthique et de déontologie, avec ou sans modification. Adoptée à la majorité des conseillers. Vote contre : Sylvie Guévin.

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 194-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 194-2018 RELATIF AUX CHIENS ET AUX CHATS

L'objet de ce règlement est d'ajuster le montant des amendes prévues dans le règlement selon les frais mentionnés dans l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Saint-Hyacinthe.

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 258-2026-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 258 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT

L'objet de ce règlement est d'ajuster le montant des amendes prévues dans le règlement selon les frais mentionnés dans l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Saint-Hyacinthe.

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT 267-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 267 RELATIF AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DU SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS

L'objet de ce règlement est de modifier le nombre de jours de congés fériés payés des pompiers afin d'assurer la concordance avec les autres employés municipaux.

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 276-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 276 CONCERNANT LA SÉCURITÉ ET LA PRÉVENTION DES INCENDIES

L'objet de ce règlement est d'ajuster le montant des amendes prévues dans le règlement selon les frais mentionnés dans l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Saint-Hyacinthe.

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT 293 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 25 500 \$ AYANT POUR BUT DE FINANCER UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

L'objet de ce règlement vise à pourvoir aux dépenses reliées à une installation septique qui seront remboursées par le demandeur.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 77-117 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LA DÉLIMITATION DE LA ZONE RÉSIDENNELLE 108

Une assemblée de consultation sera tenue mardi, le 2 juin 2026 à 18 h 30 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

MARQUAGE DES LIGNES DE RUES - OCTROI DU CONTRAT

Le conseil octroie le contrat pour le traçage des lignes de rues à la compagnie Lignes Maska, selon la soumission datée du 23 avril 2026.



MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION - PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF # 6 ET RÉCEPTION PROVISOIRE

Le conseil autorise le paiement du décompte progressif # 6 concernant les travaux de mise à niveau de la station d'épuration à la compagnie Nordmec Construction inc. pour un montant de 80 317.18 \$, incluant toutes les taxes, représentant la moitié de la retenue contractuelle.

ITEM RETIRÉ RÉFECTION DE LA TOITURE DU GARAGE DE L'HÔTEL DE VILLE - OCTROI DU CONTRAT

MISE À NIVEAU DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DE L'USINE DE FILTRATION - OCTROI DU CONTRAT AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS

Il est résolu d'autoriser la mise à niveau du système de contrôle de l'usine de filtration tel que présenté dans l'offre de service de la compagnie Veolia Water Technologies Canada inc. pour un montant de 129 595 \$, plus taxes, en appropriant le surplus accumulé affecté aqueduc (2413) d'un montant de 35 000 \$.

BOUCLAGE DU RÉSEAU D'EAU POTABLE ET RÉFECTION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE DE LA RUE SAINT-PIERRE - OCTROI DU MANDAT POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS

Le conseil octroie le mandat à la firme Tetra Tech QI inc. pour la préparation des plans et devis en rapport avec les travaux de bouclage du réseau d'eau potable et réfection du réseau d'égout sanitaire de la rue Saint-Pierre, conformément à l'offre de service du 27 avril 2026, pour un montant forfaitaire de 17 000 \$, plus taxes, en appropriant le surplus accumulé affecté aqueduc (2413).

MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION - OCTROI DU MANDAT

Le conseil octroie le mandat à la firme Tetra Tech QI inc. pour la mise à jour du plan d'intervention de la Ville de Saint-Pie, conformément à l'offre de service du 27 avril 2026, pour un montant forfaitaire de 7 300 \$, plus taxes, cette dépense étant financée par le programme TECQ (transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec).

RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES - OCTROI DE MANDATS

Le conseil octroie les mandats à la compagnie Service topo F. Martin inc. pour la préparation des relevés topographiques sur la rue Saint-Paul et les avenues Roy et Salaberry, pour un montant total de 4 800 \$, plus taxes, conformément aux soumissions datées du 22 avril 2026.

RESURFAÇAGE SUR UNE PARTIE DE L'AVENUE JACQUES-CARTIER - OCTROI DU CONTRAT

Le conseil octroie le contrat pour le resurfaçage de l'avenue Jacques-Cartier, incluant l'intersection avec la rue Morin, à la compagnie Pavages P. Brodeur (1994) inc. pour un montant de 17 062.50 \$, plus taxes, selon la soumission du 27 mars 2026, cette dépense étant financée par les redevances carrières et sablières.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE - OCTROI DE CONTRATS AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS

Le conseil autorise l'achat et l'installation d'ouvre-portes automatiques à la bibliothèque municipale, pour un montant de 13 530.70 \$, plus taxes et de 1 450 \$, plus taxes, conformément aux soumissions de Ravenelle Électrique et Centre de Rénovation A.L. 2023 inc., dont un montant de 9 436 \$ provient du Fond de développement rural de la MRC des Maskoutains et en appropriant le surplus libre pour le solde.

POLITIQUE DE LOCATION RELATIVE AUX INFRASTRUCTURES DE LA VILLE DE SAINT-PIE - MODIFICATION - ADOPTION

Le conseil adopte la modification à la Politique de location du Service des loisirs.

SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES - PROCLAMATION

Il est résolu de proclamer la Semaine québécoise des familles, pour la période du 11 au 17 mai 2026 et d'inviter l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la famille à œuvrer ensemble afin qu'elle ait accès à des services et ainsi obtenir le soutien dont elle a besoin pour contribuer pleinement à notre société.

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE LE 17 MAI - PROCLAMATION

Le conseil proclame le 17 mai 2026 « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie » et souligne cette journée en hissant le drapeau aux couleurs de LGBTQ+.

ITEM RETIRÉ SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS - PROCLAMATION

SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE - PROCLAMATION

Le conseil proclame la semaine du 4 au 10 mai 2026 Semaine nationale de la santé mentale. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

SALAIRES ET COMPTES PRÉSENTÉS

Le conseil approuve et entérine les dépenses et les paiements des comptes présentés et des salaires : comptes présentés 1 426 670.77 \$, remboursements d'emprunts déboursés 532 646.63 \$, salaires 323 618.42 \$.

SÛRETÉ DU QUÉBEC - FACTURATION 2026

Le conseil autorise le paiement au ministre des Finances du Québec des deux versements de 700 536 \$ et 700 535 \$ selon les dates d'échéance prescrites, représentant la part de la Ville de Saint-Pie pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2026. Adoptée à la majorité des conseillers. Vote contre : Sylvie Guévin, Sylvain Gagné, Patricia Cordeau. Vote pour : Michel Côté, Laurence Bousquet, Shany Ravenelle, Mario St-Pierre.

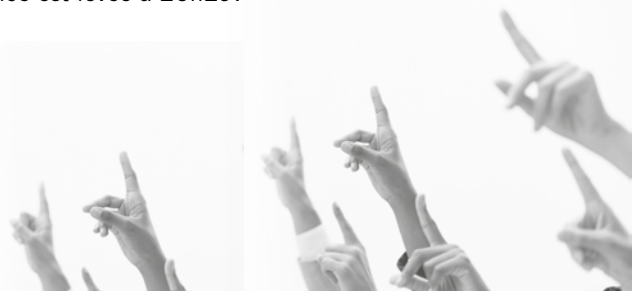
DOCUMENTS DÉPOSÉS

Rapport du greffier sur la formation obligatoire des élus

SSI - rapports annuels de performance pour l'année 2025, soit le rapport de performance des incidents et le rapport de performance en prévention

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20h29.





INFORMATIONS SUR LES SERVICES



INFO FLASH

- Les quais sont maintenant installés à la descente de bateau.
- Le paiement du **3^e versement de taxes sera exigible le 28 mai**, et celui du **4^e versement le sera le 9 juillet**.
- La prochaine **collecte de gros rebuts sera le 10 juillet**.
- La **collecte de résidus domestiques dangereux aura lieu le 30 mai** à Saint-Hyacinthe.
- **Fermeture des bureaux municipaux les 24 et 29 juin** prochains pour la Fête nationale ainsi que la fête du Canada.
- Les 2^e dates prévues pour les **ventes de garage sont les 8 et 9 août prochains**.

VENTES DE GARAGE

13 et 14 JUIN

Selon le règlement numéro 201 concernant les ventes-débarras (ventes de garage), deux fins de semaine sont autorisées durant l'année, soit la deuxième fin de semaine du mois de juin et la deuxième fin de semaine du mois d'août.



Si vous avez des questions, contactez l'hôtel de ville au 450 772-2488.

De plus, les conditions suivantes doivent être respectées :

- Une vente-débarras ne peut être tenue en d'autres temps qu'entre 8 heures et 17 heures et elle doit s'effectuer à l'extérieur du bâtiment.
- La vente ne peut durer plus de deux jours consécutifs.
- Ne peut être mis en vente des aliments ou des breuvages pendant la vente-débarras.
- Il est interdit d'annoncer par enseigne une vente-débarras ailleurs que sur le terrain où a lieu la vente. Une seule enseigne d'une superficie maximum de 6 pieds carrés est autorisée sur le site. L'enseigne peut être installée au plus tôt 24 heures avant le début de la vente et devra être enlevée immédiatement après la fin de la vente.
- Aucune vente-débarras ne doit avoir lieu ou empiéter sur le trottoir et sur la rue.
- À la fin de la vente, le propriétaire ou le locataire doit nettoyer complètement son terrain.
- La vente-débarras ne doit nuire d'aucune sorte à la visibilité des automobilistes et des piétons.

RINÇAGE DES CONDUITES D'AQUEDUC ET DES BORNES FONTAINES

La Ville de Saint-Pie procédera au rinçage des conduites d'aqueduc et des bornes fontaines de tout le réseau de Saint-Pie.

2^e, 3^e et 4^e semaines de juin

Durant cette période, il est fortement conseillé de vérifier l'eau avant de faire votre lessive ou de la consommer et, si nécessaire, de laisser couler l'eau froide du bain quelques minutes.



GOUTTIÈRES LIBRES, FONDATIONS SAINES, USINE SOULAGÉE!

Saviez-vous que vos gouttières peuvent contribuer à la détérioration de nos cours d'eau?

Dans certains cas, lorsqu'elles sont reliées au réseau public, elles saturent les infrastructures d'épuration. L'eau excédentaire est déviée vers le réseau d'égout sanitaire et occasionne des débordements dans les cours d'eau.

POURTANT, UNE SOLUTION SIMPLE EXISTE : EN DÉBRANCHANT VOS GOUTTIÈRES POUR LAISSER L'EAU S'ÉCOULER SUR VOTRE PELOUSE, VOS TERRAINS, VOUS AIDEZ À PRÉSERVER LES INFRASTRUCTURES ET LA SANTÉ DE NOS COURS D'EAU.

Vous êtes invités à vérifier le branchement de vos gouttières et à les déconnecter s'il y a lieu. Merci infiniment de votre collaboration!

DOSSIER EN LIGNE = TEMPS GAGNÉ



AUCUN DÉPLACEMENT!
AUCUNE ATTENTE!

Faites la demande de vos
FICHIERS ÉLECTRONIQUES PAR COURRIEL
ou
REMPLEZZEZ LES FORMULAIRES EN LIGNE
via le site web

Exemples de demandes : état des taxes, remboursement pour hygiène durable, informations générales, loisirs (programmations d'activités, camp de jour), etc. **Exemple de formulaires :** demande de permis, requête à la voirie, location de salles, etc.



WWW.VILLEST-PIE.CA

st-pie@villest-pie.ca
www.villest-pie.ca

RECEVEZ VOS DOCUMENTS EN TOUTE SÉCURITÉ, DANS LE CONFORT DE VOTRE FOYER.



PAS DE PELOUSE

DANS LES RUES / PISTES CYCLABLES / TROTTOIRS !

Vous souvenez-vous d'un article concernant l'herbicyclage? Cela consiste à laisser les rognures sur le terrain après la tonte. Il s'agit de la manière la plus responsable de se départir de sa pelouse! Il en découle plusieurs avantages tels que la préservation de l'humidité et par le fait même, la diminution du besoin d'arrosage, la production d'un engrais naturel et la réduction de l'émission de gaz à effet de serre.



Il est strictement interdit d'envoyer votre gazon dans les rues et/ou sur les pistes cyclables et/ou sur les trottoirs!

Un montant est budgété annuellement pour le nettoyage des rues et taxé aux citoyens. Cela représente un coût annuel entre 16 000 \$ et 19 000 \$.

GARDONS NOTRE VILLE PROPRE!!!

ENTRETIEN DES TERRAINS

Règlement numéro 32-2014 :

« Le fait par le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un terrain non-vacant d'y laisser pousser du gazon, des branches, des broussailles, des herbes ou des mauvaises herbes à une hauteur de plus de 20 centimètres constitue une nuisance prohibée par le présent règlement. Cette prohibition s'applique également à tout terrain, à savoir, où l'on retrouve, soit une résidence, un véhicule récréatif, un bâtiment accessoire ou toute autre construction ou apparence de construction. Cette interdiction ne s'applique pas dans le cas d'un champ cultivé ou en pâturage. »

RETAILLES DE CÈDRES

UN SERVICE DE RÉCUPÉRATION À VOTRE PORTE !

Il existe, sur notre territoire, un service gratuit de récupération de retailles de cèdres du lundi au vendredi.

L'entreprise Extra Cèdres inc. de Saint-Cécile-de-Milton récupère sans frais ces matières organiques qui, une fois récupérées, serviront à fabriquer de l'huile essentielle de cèdres. Il vous suffit de contacter les représentants aux numéros suivants:

450 773-1000 ou 450 278-1000

Nous vous invitons à participer en grand nombre à ce service de récupération. Un autre bon geste pour notre environnement! Pour plus d'informations, il est possible de consulter le site web de l'entreprise au

WWW.EXTRACEDRES.COM

★ Prenez note qu'uniquement les retailles de cèdres (feuillage vert) sont acceptées.

ÉMONDAGE

Pendant la saison estivale, les employés du Service des travaux publics vont émonder certains arbres et arbustes qui le nécessitent à travers tout le territoire.

Les employés vont couper des branches ou des arbustes en bordure des voies publiques et des trottoirs afin d'améliorer la visibilité, rendre la circulation plus facile et sécuritaire.

BRANCHES D'ARBRES ET HAIES QUI EMPIÈTENT SUR LES TROTTOIRS

On peut remarquer qu'à certains endroits les trottoirs sont partiellement obstrués par une haie, réduisant ainsi l'espace pour la circulation des piétons.

L'entretien de vos plantations doit garantir qu'elles n'empiètent en aucun cas sur la voie publique. Également, assurez-vous qu'il y a un dégagement d'au moins 8 pieds de hauteur entre le trottoir et le début des branches de vos arbres en tout temps. Si votre propriété est située à une intersection, faites en sorte que vos plantations ne nuisent pas à la visibilité des piétons et des automobilistes.

Après tout, c'est une simple question de sécurité!



INFORMATIONS SUR LES SERVICES

PROGRAMME RÉGIONAL DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES



CALENDRIER DE VIDANGES 2026

2026



Du 6 juillet au 6 août 2026

2027

2026: Les dates présentées dans le présent document pourraient être modifiées, en fonction de la fin de la période de dégel fixée par le ministère des Transport du Québec ou de circonstances indépendantes de notre volonté.

2027: Le calendrier des vidanges 2027 sera déterminé suite à la période de vidange de 2026. L'ordre des municipalités, le nombre d'installations et les routes pourraient varier en fonction de l'expérience acquise.

ROUTE-RANG

| | | |
|--------------------------------|-------------------------------|--------------------------|
| • Grand Rang Saint-François 46 | • Rang des Grandes-Allonges 5 | • Rue de la Coulée 23 |
| • Chemin Saint-Dominique 34 | • Route 235 11 | • Rue des Ruisseaux 29 |
| • Rue des Bouleaux 6 | • Chemin Roy 6 | • Rue des Lilas 1 |
| • Rue des Pins 4 | • Rang de la Rivière Nord 118 | • Rue de la Piscine 7 |
| • Rue des Érables 34 | • 3e Rang de Milton 15 | • Rue des Sous-Bois 14 |
| • Rue de l'Aurore 10 | • Rue des Buissons 1 | • Rue des Tilleuls 5 |
| • Rue Bousquet 25 | • Rue des Prés-Verts 4 | • Rue des Cèdres 19 |
| • Rue Messier 10 | • Rue des Trèfles 3 | • Rue des Sociétaires 15 |
| • Avenue De Granpré 4 | • Rue Dubois 10 | • Rue des Bâtitseurs 5 |
| • Rue Desmarais 1 | • Rue Locas 9 | • Rue des Pionniers 4 |
| • Rue Saint-Jacques 35 | • Rue des Merisiers 1 | • Rue des Fondateurs 11 |
| • Rue Brais 2 | • Rue des Saules 1 | • Rue des Patriotes 22 |
| • Chemin Lussier 13 | • Rue des Pruches 1 | |

| |
|--|
| • Petit rang Saint-François 83 |
| • Rang Bas-de-la-Rivière 174 |
| • Rang de la Rivière Sud 122 |
| • Rang de la Montagne 2 |
| • Rang d'Emileville 64 |
| • Route 235 (Rang Elmire, Rang Espérance) 11 |
| • Rang Double 39 |
| • Rang Saint-Ours 13 |
| • Rang de la Presqu'île 64 |
| • Grand rang Saint-Charles 2 |

Pour égayer ses espaces publics et promouvoir la lecture, la Ville met à l'honneur l'artiste locale **Élizabeth Bienvenue**.

Découvrez devant la bibliothèque « Saveurs de printemps », **une œuvre unique et originale créée par Mme Bienvenue**, qui célèbre la douceur de la nouvelle saison, l'évasion par les livres et l'imagination. Une véritable invitation à la pause printanière.



Des questions? www.riam.quebec
450 774-2350

COLLECTE PRINTANIÈRE RDD

résidus domestiques dangereux

Saint-Hyacinthe

Samedi 30 mai 2026 de 8 h 30 à 16 h 30
900, rue Turcot (stade L.-P.-Gaucher)



- Preuve de résidence obligatoire**
- Aucun liquide ne pourra être transvidé sur place
- Seuls les résidus dangereux provenant d'**usage domestique** sont acceptés

RECYCLER MES ÉLECTRONIQUES Pour la liste complète des produits acceptés par le programme Recycler mes électroniques^{MC}: <https://recyclermelectroniques.ca/gc/quoi-recycler>
Programme géré par l'ARPE-Québec



PROCHAINE COLLECTE DE GROS REBUTS → EN 2026 ←

Vendredi 10 juillet



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains

LES GROS REBUTS DÉPOSÉS DANS DES
REMORQUES, CAMIONS OU AUTRES
NE SONT PAS RAMASSÉS.

**CHANGEMENT AU DÉLAI AUTORISÉ POUR DÉPOSER
ET RAMASSER LES ENCOMBRANTS EN BORDURE DE RUE
SELON LE RÈGLEMENT 171-2025:**

« **ARTICLE 2.7.4** Les encombrants doivent être déposés en bordure de la voie publique, ou lorsqu'il y a un trottoir, en bordure de celui-ci, au plus tôt SEPT (7) jours avant le jour de la collecte et les encombrants non ramassés doivent être récupérés au plus tard le lendemain de la collecte. »

RÉSIDUS ACCEPTÉS :

Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, vieux meubles (table, chaise, bureau, lit, matelas, sommier, etc.), chauffe-eau, bain, douche, évier, lavabo, toilette, micro-ondes, sofa, divan, bibliothèque, ameublement de bureau, barbecue (sans la bonbonne), bicyclette, balançoire (démontée), tapis et toile de piscine (bien attaché), arbre de Noël (artificiel), meubles de jardin, jouets d'enfants, équipement sportif (filet de hockey, panier de basket, banc et vélo exerciseur, etc.).

Il est recommandé que les matelas et sommiers soient placés dans un sac avant de les déposer à l'endroit du ramassage. Ce sac doit être convenablement fermé ou scellé, notamment avec du ruban adhésif.

RÉSIDUS NON ACCEPTÉS :

Résidus domestiques dangereux (peintures, solvants, huiles, bonbonne de propane, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatiseur, chauffe-eau à l'huile, pneus, pièces de véhicules automobiles, tondeuse à gazon, rebuts d'origine agricole (pièces de machinerie, clôtures, plastique agricole, etc.), matériaux de construction, de démolition, de rénovation, palettes de bois, terre, pierre, béton, céramique, branches, déchets, matières organiques ou matières recyclables déposés en vrac, dans des sacs ou dans des boîtes.

LES GROS REBUTS DÉPOSÉS DANS
DES REMORQUES, CAMIONS OU
AUTRES NE SONT PAS RAMASSÉS.

**Pour tout renseignement,
veuillez contacter la RIAM au 450 774-2350.**



Ce que vos bacs ne
vous diront jamais...



RDD : résidus domestiques dangereux
75,2 tonnes récupérées en 2025

30 MAI : 1ère collecte RDD 2026

de 8 h 30 à 16 h 30
900, rue Turcot (stade L.-P.-Gaucher)



Matières admissibles et modalités

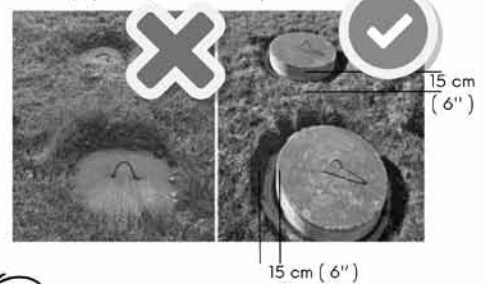


...vidanges d'installations septiques



Appelez-nous
au 450 774-2350, pour mettre votre dossier à jour

Dégagez les couvercles
15 cm (6 pouces) autour et en profondeur



Pour d'autres conseils afin d'éviter des frais de déplacements inutiles et pour connaître votre période de vidange

Collecte de gros rebuts

Selon les dates inscrites au calendrier, les disposer en bordure de rue, même pour les multilogements.



Les petits objets déposés dans des sacs ou des boîtes ne seront pas collectés.

Gros rebuts en bordure de rue = 100 % enfouis
Gros rebuts à l'écocentre = 20 % enfouis

Dates, matières acceptées et modalités

www.riam.quebec
450 774-2350



Vous aimeriez qu'un sujet concernant la gestion des matières résiduelles soit abordé? Écrivez-nous au riamriam.quebec.



INFORMATIONS SUR LES SERVICES

CITOYENS DE SAINT-PIE BRANCHÉS À L'AQUEDUC

HORAIRE D'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU POTABLE

| Arrosage de pelouse, jardins, fleurs, arbres et autres végétaux | Heures | # civiques pairs | # civiques impairs |
|---|---|------------------|--------------------|
| Arrosage mécanique (boyau d'arrosage, tourniquet, etc.) | 19 h à 22 h | jours pairs | jours impairs |
| Système de gicleurs avec contrôle électronique | minuit à 3 h 19 h à 22 h | jours pairs | jours impairs |
| Arrosage manuel à l'aide d'un contenant d'une capacité de 40 litres maximum | AUTORISÉ en tout temps | | |
| Nouvelle plantation, tourbage ou ensemencement | Permis gratuit requis* AUTORISÉ en tout temps | | |

| Lavage de véhicules | Heures | # pairs | # impairs |
|--|-------------------------------|-------------|---------------|
| Lundi au vendredi | 8 h à 19 h | jours pairs | jours impairs |
| Samedi et dimanche | 8 h à 19 h | pour tous | |
| Lavage à la main à l'aide d'un contenant | AUTORISÉ en tout temps | | |



*Disponibles à la réception de l'hôtel de ville.

CHIENS DANGEREUX

Saviez-vous que le gouvernement du Québec a adopté la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens? Le règlement d'application de cette loi est entré en vigueur le 3 mars 2020.

VOICI QUELQUES-UNES DES DISPOSITIONS QU'ELLE CONTIENT :

- **LE PROPRIÉTAIRE OU GARDIEN D'UN CHIEN DOIT L'ENREGISTRER** auprès de la Municipalité locale de sa résidence principale dans un délai de 30 jours de l'acquisition du chien, de l'établissement de sa résidence principale dans une municipalité ou du jour où le chien atteint l'âge de 3 mois.
- **DANS UN ENDROIT PUBLIC, UN CHIEN DOIT EN TOUT TEMPS ÊTRE SOUS LE CONTRÔLE** d'une personne capable de le maîtriser. Le chien doit également être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 mètre.
- **UN CHIEN NE PEUT SE TROUVER SUR UNE PROPRIÉTÉ APPARTENANT À UNE PERSONNE AUTRE QUE SON PROPRIÉTAIRE** ou gardien, à moins que la présence du chien ait été autorisée expressément.
- **LORSQU'IL EXISTE DES MOTIFS RAISONNABLES DE CROIRE QU'UN CHIEN CONSTITUE UN RISQUE POUR LA SANTÉ OU LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**, une Municipalité locale peut exiger que son propriétaire ou gardien le soumette à l'examen d'un médecin vétérinaire qu'elle choisit afin que son état et sa dangerosité soient évalués.

AMENDE
250\$ à 750\$

AMENDE
500\$ à 1500\$

AMENDE
500\$ à 1500\$

AMENDE
1000\$ à 10 000\$

La Municipalité locale avise le propriétaire ou gardien du chien, lorsque celui-ci est connu, de la date, de l'heure et du lieu où il doit se présenter avec le chien pour l'examen ainsi que des frais qu'il devra déboursier pour celui-ci.

Un chien peut être déclaré potentiellement dangereux par la Municipalité locale qui est d'avis, après avoir considéré le rapport du médecin vétérinaire ayant examiné le chien et évalué son état et sa dangerosité, qu'il constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique.

Un chien qui a mordu ou attaqué une personne ou un animal domestique et lui a infligé une blessure peut également être déclaré potentiellement dangereux par une municipalité locale.

Une municipalité locale peut, lorsque des circonstances le justifient, ordonner au propriétaire ou gardien d'un chien de se conformer à une ou plusieurs des mesures suivantes :

- Soumettre le chien à une ou plusieurs des normes prévues à la section IV ou à toute autre mesure qui vise à réduire le risque que constitue le chien pour la santé ou la sécurité publique;

- Faire euthanasier le chien;

- Se départir du chien ou de tout autre chien ou lui interdire de posséder, d'acquérir, de garder ou d'élever un chien pour une période qu'elle détermine.

L'ordonnance doit être proportionnelle au risque que constitue le chien ou le propriétaire ou gardien pour la santé ou la sécurité publique.

La SPA de Drummond a été mandaté par la Ville de Saint-Pie pour l'application de ce règlement. Vous devez donc vous adresser à elle pour enregistrer votre chien ou pour toute question en lien avec cette loi.
Vous pouvez la contacter au 1 855 472-5700.



LES ANIMAUX DE COMPAGNIE



Avec le temps doux et le soleil qui arrivent, l'envie de passer du temps à l'extérieur se pointe le bout du nez aussi; pour nous les humains, mais d'autant plus pour nos compagnons poilus!

Si jamais vous êtes témoins d'une infraction au règlement ou si vous avez une plainte à communiquer, vous devez contacter le mandataire de l'application des règlements ainsi que du contrôle des chiens et des chats sur le territoire de la Ville de Saint-Pie :

SPAD (Société protectrice des animaux de Drummond)
Heures d'ouverture du lundi au vendredi de 10 h à 18 h
1 855 472-5700

En dehors des heures d'ouverture, vous devez communiquer avec la Sûreté du Québec au 450-310-4141.

DÉJECTIONS CANINES

Le propriétaire ou le gardien d'un chien est tenu de ramasser immédiatement, et en tout temps, les petits cadeaux laissés au sol par leur(s) compagnon(s). De plus, il doit s'assurer d'avoir en sa possession, lors de promenades, les moyens appropriés (ex. : sac(s) à déchets) pour enlever et disposer des matières fécales de l'animal.

RAMASSER LES DÉJECTIONS DE SON ANIMAL :



- ◆ C'est faire preuve d'un comportement responsable puisque cela permet d'éviter que nos enfants soient exposés à des infections bactériennes ou qu'ils mettent simplement le pied dedans.
- ◆ C'est contribuer à la préservation d'un environnement propre.
- ◆ C'est poser un geste qui ne peut qu'améliorer l'opinion publique quant à la propreté de notre ville mais également à l'endroit de nos amis canins et de leurs propriétaires.



À noter qu'il ne suffit pas seulement de les ramasser. Il est essentiel d'en disposer aux endroits appropriés c'est-à-dire : dans les bacs à déchets !

- ⊘ Les bacs de recyclage c'est non !
- ⊘ Les blocs de béton à la descente de bateau c'est non !
- ⊘ À terre c'est non !
- ⊘ Sur le bord des trottoirs c'est non !



SAVIEZ-VOUS QUE?

Le nombre maximal de chiens par logement ou maison est de 2. Il en va de même pour le nombre maximal de chats.

SAVIEZ-VOUS QUE?

Il est obligatoire d'obtenir une licence par chien dès une nouvelle adoption.

SAVIEZ-VOUS QUE?

Il est interdit de laisser son chien japper de façon à troubler la tranquillité du voisinage.

Que se passe-t-il lorsque je dépose une plainte?

Si vous désirez qu'une intervention soit effectuée, vous devez absolument faire une plainte écrite. Si vous en décidez autrement, il n'y aura aucune suite. Lorsqu'une plainte est prise en charge, elle peut mener à une contravention au propriétaire de l'animal et même jusqu'à la cour. Pour qu'elle soit considérée ainsi, les comportements, par exemple, les aboiements doivent être excessifs. Un chien qui jappe quelques instants n'est pas matière à faire une plainte. **Par ailleurs, lorsqu'une plainte est effectuée, l'intervention peut être menée au courant de la semaine sans être exécutée à l'instant même.**

Il existe deux règlements relatifs aux chiens et aux chats : règlement 194-2018 et le G300, Chapitre 8. Toutes les informations concernant les animaux de compagnie sont accessibles sur le site internet de la Ville de Saint-Pie au www.villest-pie.ca dans la section Règlements municipaux, sous l'onglet Ville et sous la colonne Réglementation.

SACHEZ QU'EN CAS DE NON-RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR, DES CONSTATS D'INFRACTION POURRAIENT ÊTRE DÉLIVRÉS.



INFORMATIONS SUR LES SERVICES

OÙ DISPOSER DE NOS DÉCHETS?

Le printemps est là et le grand ménage commence! Pensez à trier vos déchets : pour protéger l'environnement et assurer la sécurité, tous les détritrus ne vont pas à la poubelle.

Mettre sa poubelle au régime et **réduire ses déchets** est un moyen efficace pour prendre soin du climat. Comment fait-on? Il suffit de détourner les déchets qui n'y ont pas leur place. Et c'est aussi facile à dire qu'à faire!

Trier judicieusement ses ordures est la première étape, et la plus importante, pour alléger l'impact sur le climat de notre poubelle. Entre la collecte et la décomposition, une tonne de déchets au Québec rejette 1670 kg d'équivalent CO₂. Pour absorber cette pollution, il faudrait la capacité d'absorption du CO₂ d'environ **75 arbres matures pendant une année complète**.

Trier nos déchets empêche la production de gaz à effet de serre liée à leur enfouissement. L'enfouissement des matières résiduelles résidentielles, commerciales et institutionnelles est ainsi responsable de 7.9 % des GES générés par la province en 2023, ce qui équivaut à 6.2 millions de tonnes de CO₂. Bref, le bénéfice du tri ne fait aucun doute!!

Sources : <https://www.noovomoi.ca/style-et-maison/zero-dechet/conseils-alleger-poubelles.html>
<https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/2023/repartition-emissions-annuelles-ges-1990-2023.pdf>

MATIÈRES RÉSIDUELLES SPÉCIFIQUES

| PRODUITS | LIEUX DE COLLECTE |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> * Peinture résidentielle * Batteries (sauf les batteries de voiture) | - Rona Ducharme et frère inc. |
| <ul style="list-style-type: none"> * Batteries (sauf les batteries de voiture) | - Hôtel de ville |
| <ul style="list-style-type: none"> * Huiles usées et filtres à huile * Pneus de voiture et de camionnette sans jantes * Canettes d'aérosol * Bidons vides de lave-glace ou d'huile * Bidons vides d'antigel * Batteries de voiture | <ul style="list-style-type: none"> - Garage Morin - Garage Pontbriand (2005) inc. |
| <ul style="list-style-type: none"> * Contenants de pesticides vides, rincés et étiquettes retirées (seulement de leurs clients actuels) | - Agrocentre |
| <ul style="list-style-type: none"> * Médicaments (incluant seringues et aiguilles souillées) * Cartouches d'imprimante vides (pour Fondation Mira) | - Familiprix Saint-Pie |
| <ul style="list-style-type: none"> * Retailles de cèdres | - Extra Cèdres (450 278-1000 450 773-1000) |
| <ul style="list-style-type: none"> * SERPUARIENS (matériel électronique tel que les cellulaires et téléavertisseurs, ordinateurs, portable, téléphone, téléviseur, console de jeux, etc.) Pour la liste complète, consultez le https://recyclermeselectroniques.ca/qc/quoi-recycler | <ul style="list-style-type: none"> - Entraide St-Pie (conteneur dans la cours arrière gauche) - Écocentre Saint-Hyacinthe* (450 774-2350 1880, rue Brouillette) |
| <ul style="list-style-type: none"> * Gros meubles/électroménagers (en bon état et fonctionnels) * Vêtements/souliers * Livres * Articles de cuisine, décoration, etc. * Articles pour enfant * Et beaucoup plus! | - Entraide St-Pie 450 772-5333 (contactez l'organisme avant d'apporter de gros meubles) |

INFORMATIONS SUR LES SERVICES



MATIÈRES RÉSIDUELLES SPÉCIFIQUES (suite)

| PRODUITS | LIEUX DE COLLECTE |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> * Gros meubles * Certains électroménagers non fonctionnels (cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse) * Bain, douche, évier, lavabo, toilette, chauffe-eau * Barbecue (sans bonbonne) * Balançoire, meubles et gros articles de jardin * Bicyclette, articles de sports (filet de hockey et de soccer, panier de basket, banc de vélo, exerciceur pour bébé, jouets pour enfants) * Tapis et toile de piscine (roulées maximum 4 pieds de long et bien attachés) * Arbre de Noël (artificiel) * Matelas et sommier (il est recommandé de les placer dans un sac fermé ou scellé) | <p>- Collectes des gros rebuts à domicile 3x/année (OBJETS DOMESTIQUES BRISÉS, NON FONCTIONNELS, NON RÉPARABLES ET TROP GROS POUR ÊTRE PLACÉS DANS LE BAC DE DÉCHETS) <i>S'ils sont encore en bon état et fonctionnent, pensez à leur donner une 2^e, 3^e ou 1 000^e vie et évitez de les envoyer en enfouissement. Peut-être pourraient-ils être restaurés?</i></p> |
| <ul style="list-style-type: none"> * Matériaux de construction, de rénovation ou de démolition * Bois, métaux, brique, béton * Appareils électroniques et informatiques * Mobiliers et électroménagers * Balançoire, bicyclette, meubles de jardin, équipement sportif * Chauffe-eau, bain, douche, évier, lavabo, toilette * Barbecue (sans bonbonne) * Tapis et toile de piscine * Boîte de carte (défaite et pliée) * Arbre de Noël artificiel * Pneus de voiture (diamètre maximal de 45 pouces) non découpés, propres et sans jantes * Réfrigérateurs et autres appareils avec fonction de refroidissement (en collaboration avec le programme GoRecycle) * *Les pneus de tracteur ou de camion ne sont pas acceptés | <p>- Écocentre Saint-Hyacinthe* (450 774-2350 1880, rue Brouillette)</p> <p>* PREUVE DE RÉSIDENCE OBLIGATOIRE, AUTOMOBILES, CAMIONNETTES ET CAMIONS (PICK UP) ADMIS SEULEMENT. DIMENSIONS MAXIMALES DE REMORQUES ACCEPTÉES : 4X8 PIEDS)</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> * Adhésifs, décapants et détachants * Ampoules fluocompactes et fluorescents * Antigels et lave-vitres * Batteries d'automobile * Bonbonnes de propane * Cires et polis à chaussures * Combustibles, essence, huiles usées et filtres * Engrais et pesticides * Médicaments et poisons * Peintures, préservatifs pour le bois, vernis et solvants * Piles rechargeables ou non * Produits d'entretien de piscine/spa * Produits de nettoyage ou de récurage et javellisant * Produits en aérosols | <p>- Collectes des RDD 2x/année <i>(Résidus Domestiques Dangereux, à Saint-Hyacinthe)</i> PRODUITS SERPUARIENS/ÉLECTRONIQUES ACCEPTÉS AUSSI</p> |

Transport collectif régional

Offert sur tout le territoire de la MRC des Maskoutains et à Saint-Denis-sur-Richelieu

Horaire :

Lundi au vendredi,
de 5 h 15 à minuit trente.

Samedi, de 8 h à minuit.

Dimanche, de 8 h à 22 h.

Transport à la demande.



Plusieurs points d'embarquement dans votre municipalité.

Si c'est trop loin, contactez-nous. On trouvera une solution.

Informations et inscriptions:
450 774-8810, option 3 ou
mrcmaskoutains.qc.ca



Bienvenue à bord!





INFORMATIONS SUR LES SERVICES

BACS D'APPOINT POUR LA COLLECTE DE MATIÈRES ORGANIQUES

Au printemps, il arrive que notre bac de matières organiques se remplisse particulièrement vite dû aux travaux effectués sur les terrains. Dans ces circonstances, il est possible d'utiliser des contenants d'appoint pour placer les matières organiques.

À cet effet, il est toujours possible d'utiliser des **poubelles rondes traditionnelles, des boîtes de carton, des sacs à feuilles en papier et même le bac gris**. Cependant, si vous utilisez le bac gris, celui-ci doit être clairement identifié comme contenant des matières organiques. L'identification doit être suffisamment grosse pour être visible du véhicule de l'entrepreneur.

Portez une attention particulière...

Le « bac de remplacement », quel qu'il soit, ne doit pas contenir de résidus domestiques susceptibles de contaminer le chargement dirigé vers le centre de compostage.

LE BAC VERT DE RECYCLAGE NE PEUT EN AUCUN CAS REMPLACER LE BAC GRIS OU BRUN, MÊME S'IL EST IDENTIFIÉ À CET EFFET.



LES BACS BRUNS ET LES BACS VERTS NE DÉMÉNAGENT PAS!

Ces bacs sont fournis et distribués par la Ville de Saint-Pie ou par la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains et demeurent la propriété du fournisseur. Le numéro de série qui y est apposé est attribué à votre adresse civile.

→ DANS LE CAS DE LA PERTE OU DU BRIS D'UN BAC FOURNI PAR LA VILLE, LE PROPRIÉTAIRE DOIT REMBOURSER À LA VILLE LE COÛT DE SON REMPLACEMENT OU DE SA RÉPARATION.

ATTENTION

Lors d'un déménagement, les bacs de recyclage (verts ou bleus) et les bacs de matières organiques (bruns) doivent obligatoirement rester avec l'immeuble (maison, immeuble à logement, commerce, etc.), ils ne sont pas transférables à un autre immeuble.



Tu as entre 13 et 17 ans?

Tu cherches
du travail?

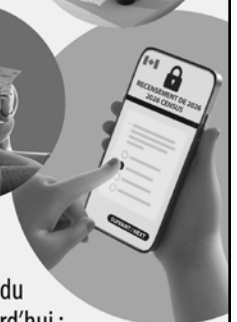
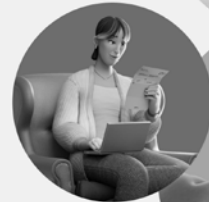
On a un projet pour toi!

Appelle-nous pour t'inscrire à la rencontre d'information : 450 771-4500



LE RECENSEMENT DE 2026 EST EN COURS PARTOUT AU CANADA!

Les données du recensement sont essentielles à la planification des programmes et des services qui soutiennent l'emploi, le transport en commun, l'éducation, les soins de santé et plus encore.



Remplissez votre questionnaire de recensement en ligne dès aujourd'hui :

recensement.gc.ca





VOTRE PELOUSE ET VOUS

Eh oui! Si l'on revoyait nos façons de faire en pensant à leur impact à long terme. Est-ce que nous répondons à nos besoins actuels sans compromettre ceux des générations futures?

ARROSER LA PELOUSE, EST-CE NÉCESSAIRE?



L'arrosage des pelouses constitue la principale source d'augmentation de la consommation d'eau potable en été. Durant cette période, notre consommation d'eau peut parfois atteindre jusqu'à 50% de plus qu'à l'habitude dont le principal responsable est le gazon.

MISER SUR UN GAZON PLUS LONG



Une hauteur idéale de 8 à 10 cm? Plus l'herbe est longue, plus elle peut capter la rosée, ce qui lui permet de s'enraciner plus profondément et d'augmenter l'humidité de la pelouse, la rendant plus tolérante à la sécheresse. De plus, une surface gazonnée tondu moins fréquemment fait partie de la solution pour éviter la formation des îlots de chaleur dans les villes. Tout comme les arbres, le gazon produit de l'oxygène et rafraîchit l'air ambiant.

Et si vous récupérez l'eau de pluie pour l'arrosage extérieur? Des barils de récupération installés à vos gouttières ou encore quelques jolis cache-pots vides laissés à l'extérieur feront le travail. Si l'eau des gouttières n'est pas récupérée, dirigez-la vers les surfaces gazonnées. Sinon, elle ruisselle sur les surfaces dures en transportant débris et contaminants (sel de déglacage, huiles de la chaussée, pesticides, etc.) vers les égouts puis vers les cours d'eau.



Pratiquer l'herbicyclage, c'est quoi ça? C'est laisser les résidus de gazon sur place lors de la tonte, ce qui agit comme fertilisant. Prenez soin de ne pas diriger l'herbe coupée vers la rue ou les surfaces dures qui se dirigeront vers les égouts puis les cours d'eau.



Un terrain vert comme un « green » de golf, encore aujourd'hui? Diversifier les semences en intégrant différentes espèces végétales, ce qui renforce la résilience de la pelouse. Le trèfle blanc, le lotier, la fétuque gazonnante en sont des exemples. Ils sont mieux adaptés à notre climat et à la sécheresse.

Aérer le sol? Si l'eau ne pénètre pas dans le sol ou vous remarquez la présence du plantain majeur, de la matricaire odorante, voici des indices démontrant que votre sol est possiblement compact. Une pelouse piétinée fréquemment et contenant beaucoup de chaume doit être aérée, de préférence à la fin de l'été.

Et voilà! Ce sont quelques façons de changer certaines de nos habitudes tout en comblant nos besoins actuels sans compromettre ceux des générations futures. Vous pratiquerez le développement durable!



Rappelez-vous qu'un gazon jaune n'est pas mort, il est en dormance.

Il est inutile de l'arroser. Il reverdira naturellement lors de la prochaine pluie.

**BRAVO!
PROFITEZ DE CE BEL ÉTÉ!**



**COMMENTAIRES?
QUESTIONS? ÉCRIVEZ-NOUS!**



develop.durable@villest-pie.ca



5/8 ET 3/8

En application de l'Acte seigneurial de 1854, le commissaire Henry Judah a officialisé le 24 janvier 1861 la répartition des moulins banaux de Saint-Pie entre les seigneuries de Dessaulles-Propre et de Mondelet, tel qu'inscrit aux cadastres abrégés de Montréal.

Pour la Seigneurie de Dessaulles-Propre, sous la section **VILLAGE DE SAINT-PIE**, à la fin du No.53, il est dit que le moulin banal de Saint-Pie, estimé à 28 000 \$, appartient pour les 5/8 au Seigneur Louis Antoine Dessaulles (17 500 \$) et pour 3/8 à Dame Rosalie Caroline Debartzch (10 500 \$).

Pour la Seigneurie du seigneur Dominique Mondelet, sous la section **VILLAGE DE LA TANNERIE**, à la fin du No.88, il est dit que le moulin banal de Saint-Pie, estimé à 16 000 \$, appartient pour les 3/8 au seigneur Dominique Mondelet (6 000 \$) et pour 5/8 à Dame Rosalie-Eugénie Dessaulles, épouse d'Alexis-Maurice Laframboise (10 000 \$).

Pour comprendre cette répartition, il faut remonter au premier temps où Jacques-Hyacinthe-Simon Delorme achète ce territoire qui avait été concédé à Pierre-François Rigaud, chevalier de Vaudreuil. Au décès de Delorme, le 27 octobre 1778, le partage se fait pour une moitié à son fils Hyacinthe-Marie (1/2), né en 1777 et l'autre moitié est divisée à part égale à ses deux filles, Marie-Josephte (1/4), née en 1764 d'un premier mariage et Marie-Anne-Josephte (1/4), fille posthume née en janvier 1779. Sa seconde épouse Anne-Crevier Deschenaux-Delorme s'occupera de la seigneurie jusqu'à la majorité de son fils Hyacinthe-Marie, soit 1798. L'abbé Noisieux, curé de Belœil, vient prêter main-forte et Jean Dessaulles s'y joint en 1783. Un partage du territoire se fait en 1811.

- Hyacinthe-Marie décède, sans laisser de postérité, le 13 mars 1814. En mauvais termes avec son neveu Pierre-Dominique Debartzch, il lègue sa seigneurie à son cousin Jean Dessaulles.

- Marie-Josephte avait épousé Dominique Debartzch en 1779 qui lui avait laissé un fils, Pierre-Dominique né en 1782. Celui-ci épouse Josephte de Saint-Ours en 1815. Ils ont eu quatre filles : Elmire et Caroline épousent respectivement Lewis Thomas Drummond et Samuel Cornwallis Monk, deux avocats de Montréal, tandis que Cordélia et Louise se marient avec deux exilés polonais, Édouard-Sylvestre de Rottermund et Alexandre-Édouard Kierzkowski. Pierre-Dominique Debartzch meurt le 6 septembre 1846 à Saint-Marc.

- Marie-Anne-Josephte épouse Claude Déchénaux le 23 juin 1800, à Saint-Hyacinthe. Cette dernière décède en janvier 1801, 12 jours après sa mère. Elle lègue son quart de la seigneurie

pour moitié à son frère Hyacinthe-Marie (1/2 + 1/8) et pour moitié à son neveu Pierre-Dominique Debartzch (1/4, hérité de sa mère, +1/8)). Un partage du territoire, établi en 1811, lui accorde 88 420 arpents carrés. Le futur Saint-Pie se voit partagé entre deux seigneurs. La suite est le résultat de mariages et d'héritages. C'est en 1854 que Dominique Mondelet achète la part des sœurs Elmire et Cordélia Debartzch incluant des parties de Saint-Pie.

Jean Dessaulles a perdu deux enfants en bas âge d'un premier mariage en 1799 puis il y a un second mariage en 1816 avec Rosalie Papineau. Il meurt en 1835 laissant trois héritiers : **Louis-Antoine**, **Rosalie-Eugénie** et Georges-Casimir. Sa veuve administre sa part de seigneurie jusqu'au partage de 1852. C'est-là que Louis-Antoine obtient la Seigneurie de **Dessaulles-Propre** et Rosalie-Eugénie obtient le territoire de ce qui est désormais une partie de Saint-Pie.



Rosalie-Eugénie Dessaulles-Lafraimboise Source : CHSH, CH001-S17



Rosalie-Caroline Debartzch Source : M22343 Musée McCord



CHALEUR, SÉCHERESSE, VIGILANCE : COMMENT RÉDUIRE LES RISQUES D'INCENDIE CHEZ SOI



Les incendies résidentiels surviennent souvent en quelques minutes et se propagent plus vite qu'on ne l'imagine. Pourtant, une grande partie d'entre eux pourrait être évitée grâce à des habitudes simples et appliquées au quotidien.

Adoptez ces réflexes :

Utiliser le barbecue en toute sécurité

- Installer le BBQ à au moins 1 mètre de la maison, des murs et des meubles de jardin.
- Nettoyer les graisses accumulées pour éviter les flambées soudaines.
- Ne jamais utiliser d'essence ou d'alcool pour allumer un feu de charbon.

Surveiller les appareils de climatisation

Les climatiseurs fonctionnent à plein régime en été, ce qui peut entraîner des surchauffes.

- Nettoyer ou remplacer les filtres régulièrement.
- Vérifier que les câbles ne sont pas endommagés.
- Éviter de brancher un climatiseur sur une multiprise.

Entretien des espaces extérieurs

La végétation sèche s'enflamme très facilement.

- Tondre régulièrement le gazon et retirer les herbes sèches.
- Élaguer les branches proches de la maison.

Profiter du beau temps pour vérifier l'équipement de sécurité

L'été est le moment idéal pour faire une vérification complète;

- Tester les détecteurs de fumée et de CO.
- Vérifier l'extincteur (pression, date, état).
- Revoir le plan d'évacuation avec toute la famille.

La prévention commence à la maison

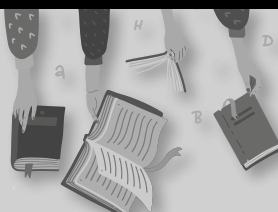
RESPONSABLE : MARTINE GARON
450-772-2332
BIBLIO@VILLEST-PIE.CA

HORAIRE DÉTÉ À PARTIR DU 25 JUIN
Mardi, mercredi, jeudi:
de 11 h 30 à 16 h 30 et de 18 h 30 à 20 h 30
Samedi fermé

BIBLIOTHÈQUE



NOUVEAUTÉS



**VENTE
DE LIVRES**
à petits prix

PRÉPAREZ VOS SACS À EMPLETTES!

La vente de livres presque neufs se déroule à partir du **mardi 2 juin** durant les heures d'ouverture de la bibliothèque. Une belle variété de documents retirés de la collection ou reçus en dons seront mis en vente à petit prix.

Premiers arrivés, premiers servis! ARGENT COMPTANT SEULEMENT

Pour voir d'autres nouveautés, consultez le catalogue de la bibliothèque au www.villest-pie.ca sous l'onglet **Service des loisirs** et cliquez sur **Bibliothèque**.



BIBLIOTHÈQUE

HORAIRE DÉTÉ À PARTIR DU 25 JUIN
Mardi, mercredi, jeudi
de 11 h 30 à 16 h 30 et de 18 h 30 à 20 h 30
Samedi fermé

RESPONSABLE : MARTINE GARON
450-772-2332
BIBLIO@VILLEST-PIE.CA

Empruntez le numériseur de diapositives

Cet appareil donnera une seconde vie à vos souvenirs ! Pour conserver vos photos sur votre ordinateur et les visionner sans avoir à dénicher un projecteur, numérisez vos diapositives et vos négatifs. L'appareil est disponible pour le prêt à la bibliothèque municipale.

La carte SD n'est pas incluse.



DEVENIR BÉNÉVOLE à la bibliothèque municipale, ça vous intéresse?

Joignez-vous à notre équipe dynamique en apportant votre vécu, vos idées et votre énergie. Nous sommes à la recherche d'une personne intéressée à donner quelques heures de son temps. Nos besoins sont simples et agréables : accueillir les usagers, fournir les livres et les informations demandés, faire des suggestions de lecture, assurer les prêts et retours de documents. Pendant les premiers mois, tous les nouveaux bénévoles sont accompagnés et reçoivent une formation. Travailler à la bibliothèque, c'est l'occasion de rencontrer des gens ayant les mêmes affinités tout en s'impliquant dans sa communauté.

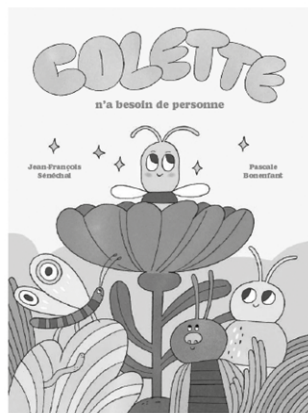
Cette personne assurera l'ouverture de la bibliothèque le samedi, ainsi que la plage horaire complète :

de 10h à 14h. N'hésitez-plus!
Communiquez avec Martine.

Club de lecture d'été TD 2026

Rejoignez-nous sur le Sentier des contes du Club de lecture d'été TD

Lisez une histoire en plein air en vous promenant au fil des pages!



Colette n'a besoin de personne, écrit par Jean-François Sénéchal et illustré par Pascale Bonenfant, est utilisé avec la permission de Comme des géants. © 2024

Le Sentier des contes (StoryWalk®) est une idée originale d'Irene Ferguson, de Montpelier, au Vermont. Il a été conçu en collaboration avec la Kellogg-Hubbard Library. StoryWalk® est une marque de service déposée appartenant à M^{me} Ferguson.



Club de lecture d'été TD



Le Club se déroulera à la salle multifonctionnelle de la bibliothèque chaque mercredi 9h30, du 8 juillet jusqu'au 12 août.

Nous vous proposerons des suggestions de lecture, des activités pour bricoler et s'amuser. C'est une belle façon d'encourager les enfants à continuer de lire pendant l'été.

Déjà à l'horaire le mercredi 22 juillet à 9h30 : atelier « À la découverte de nos oiseaux » avec Catherine Plante, artiste.

Cet atelier sera une initiation au monde des oiseaux et à l'illustration naturaliste. À vos crayons à colorier! Cette activité est gratuite pour les jeunes et moins jeunes.

clubdelecturetd.ca

DES PANNEAUX SERONT INSTALLÉS POUR FAIRE UN PARCOURS EN LISANT L'HISTOIRE

- Profitez du Sentier des contes qui sera en place au parc Euclide-Lacasse jusqu'à la fin août
- Pour les parents et les enfants





PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS

Été 2026



INSCRIPTIONS au www.villest-pie.ca

PÉRIODE D'INSCRIPTIONS :

★ À partir du 20 mai à 10 h via notre plateforme en ligne Qidigo.
Des frais de 25 % seront ajoutés pour les non-résidents.

★ **PAIEMENT** obligatoire pour procéder à l'inscription. Le reçu de transaction fera office de confirmation d'inscription. Nous communiquerons avec vous uniquement si le cours est annulé.

- › Inscription en ligne : carte de crédit et débit préautorisé
- › Inscription en personne : débit, argent et chèque (durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville)

POLITIQUE FAMILIALE

Selon le nombre d'enfants inscrits par famille à la même activité, les enfants de 17 ans et moins peuvent profiter d'une réduction de 5 \$, 10 \$ ou 15 \$ pour les cours offerts par le Service des loisirs à la Ville de Saint-Pie. (Résidents seulement).

POUR BÉNÉFICIER DE CET ESCOMPTE, VEUILLEZ ADRESSER UN COURRIEL AU COORDONNATEUR DES LOISIRS.

ANNULATION :

Le Service des loisirs se réserve le droit d'annuler ou de modifier l'horaire d'une activité sans avis préalable. Un nombre minimal de participants est requis pour démarrer les activités.

REMBOURSEMENT :

Si vous annulez votre inscription avant la date de début du cours, des frais d'administration de 10 \$ seront retenus de votre paiement. Si vous désirez abandonner un cours alors qu'il a débuté il est possible de le faire 2 jours ouvrables avant le 2^e cours. Dépassé ce délai, aucun remboursement ne sera possible, sauf sur présentation d'une preuve médicale démontrant l'impossibilité de pouvoir continuer à participer. Dans ces 2 cas, le montant des cours non suivis sera remboursé, mais des frais d'administration de 10 \$ vous seront imposés.

Toute demande de remboursement devra être faite par courriel au coordonnateur en loisirs.

En cas de paiement en ligne par débit préautorisé refusé, des frais de 25 \$ s'appliqueront. Un délai de quelques jours est à prévoir pour la confirmation des fonds.

POUR INFORMATIONS : 450 772-2488 poste 227 ou coordo.loisirs@villest-pie.ca

La programmation est également disponible sur le site internet de la Ville de Saint-Pie au www.villest-pie.ca

PROGRAMMATION JEUNESSE ET FAMILIALE

À APPORTER



| Activités | Dates | Horaires | Lieux | Nombre de cours | Prix résident | Nombre de personnes |
|---|--|----------------------|---|-----------------|---------------|----------------------|
| Karaté* Parent enfant Sensei Patrick Desrosiers | Du 16 juin au 18 août Pause 28 juillet | Mardi 19 h à 20 h | Pavillon multisports-Famille Lacasse 165 rue Lacasse | 9 | 72 \$ | Min.: 13 Max.: 30 |
| Karaté libre* Sensei Patrick Desrosiers | Du 18 juin au 20 août Pause 30 juillet | Judi 19 h à 20 h | | 9 | 72 \$ | Min.: 13 Max.: 30 |

*Pour tous les cours de karaté :

- Les adultes sont les bienvenus
- Des frais supplémentaires sont à prévoir pour les passages de ceinture.

- Kimono et équipement non inclus (doit être acheté auprès du professeur)
- Un rabais de 10 \$ sera offert à l'inscription de 2 cours de karaté pour une même personne.

PROGRAMMATION ADULTE

À APPORTER



| Activités | Dates | Horaires | Lieux | Nombre de cours | Prix résident | Nombre de personnes |
|--|---|----------------------------|---|-----------------|---------------|----------------------|
| Cardio tonus Par Amélie Martin | Du 22 juin au 17 août Pause le 27 juillet et le 3 août | Lundi 19 h 30 à 20 h 20 | Joli-Site 920, Petit rang Saint-François | 7 | 53 \$ | Min.: 15 Max.: 30 |
| Essentrics/Tonus doux Par Amélie Martin | Du 23 juin au 18 août Pause le 28 juillet et le 4 août | Mardi 9 h à 10 h | | 7 | 53 \$ | Min.: 7 Max.: 20 |
| Pilates/tonus Par Amélie Martin | Du 23 juin au 18 août Pause le 28 juillet et le 4 août | Mardi 19 h 10 à 20 h | | 7 | 53 \$ | Min.: 15 Max.: 30 |
| Mise en forme Par Amélie Martin | Du 25 juin au 20 août Pause le 30 juillet et le 6 août | Judi 9 h 10 à 10 h | | 7 | 53 \$ | Min.: 7 Max.: 20 |
| Prevention des blessures et étirements Par Amélie Martin | Du 25 juin au 20 août Pause le 30 juillet et le 6 août | Judi 10 h 10 à 11 h | | 7 | 53 \$ | Min.: 7 Max.: 20 |

Abonnement cours d'Amélie

Les cartes vous donneront un nombre de cours choisi. Vous aurez accès à tous les cours offerts par Amélie durant la session été. Elles seront produites tous les lundis matin et disponibles à la salle Joli-Site le soir même. Une fois la carte d'abonnement remise, l'utilisateur en a la pleine responsabilité. Les abonnements sont valides à partir de la date d'achat jusqu'à la fin de la session d'été, soit le 20 août 2026. Au-delà de cette date, les séances non utilisées ne pourront pas être reportées à la session suivante ni remboursées.

5 50 \$
10 100 \$



LOISIRS ET CULTURE



— PRÉSENTE —

La Fête nationale du Québec à Saint-Pie

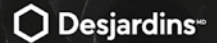
À SAINT-PIE, AU TERRAIN DES LOISIRS
165, RUE LACASSE

Samedi 20 juin 2026

— EN COLLABORATION —



PROMUTUEL
ASSURANCE
IMBOT



PROGRAMMATION

- 8h : Tournoi de balle de rues
- 10h : Spectacle de **Kiro le clown**
- 11h : Ouverture de la zone jeunesse
- 13h : Tatouage au airbrush
- 16h-17h30 : Chansonnier **Samuel Royer-Legault** (duo)
- 19h-21h : Spectacle **Les 4 Chevaliers** (présenté par Les Entreprises Francis Chagnon)
- 21h15-22h15 : **Acoustix full band** - 1^{ère} partie
- 22h30 : Spectacle de drones et feux d'artifice par Royal Pyrotechnie spécial 60^e anniversaire
- 23h-minuit : **Acoustix full band** - 2^e partie
- 1h : Fermeture du site



ESSOR
ASSURANCES



LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC À SAINT-PIE EST ORGANISÉE PAR LE SERVICE DES LOISIRS, EN COLLABORATION AVEC UN COMITÉ DE PRÉCIEUX BÉNÉVOLES QUI S'IMPLIQUENT TOUT AU LONG DE L'ANNÉE : Sylvain St-Pierre, Éric Dubreuil, Laurent Renard, Hélène Brisebois, Annie Racine et Julie Nicolas.

PETITS RAPPELS

FÊTE NATIONALE



FOODTRUCKS PRÉSENTS :
QUEUES DE CASTOR
CORNET EN CAVALE
BAR : POPCORN, BREUVAGES
COMPTANT ET CARTES ACCEPTÉES



CONTÉNANTS EN VERRE INTERDITS SUR LE SITE



LE TERRAIN DES LOISIRS EST UN ESPACE SANS FUMÉE



IL EST INTERDIT D'APPORTER VOS PROPRES CONSOMMATIONS



CHIENS INTERDITS SUR LE SITE



LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC À SAINT-PIE EST POSSIBLE GRÂCE À LA GÉNÉREUSE CONTRIBUTION D'ENTREPRISES LOCALES ET RÉGIONALES.

COMMANDITAIRES PRESTIGE

Automobiles et équipements FC
Cuisines Ambiance
Entreprise agricole AMQ
(F. Ménard)
Garage Pontbriand
Les Entreprises Francis Chagnon
Gestion Guy Lacasse
Marché Tradition
Mario St-Pierre
Olier Grisé
Pneus SX
Projets S Lambert
Promutuel Assurance Bagot
Ravenelle Électrique
Royal Pyrotechnie
Sanair
St-Pie Hydraulique inc.
Volailles aux grains dorés

COMMANDITAIRES OR

Bruno Ravenelle
Arpenteur-Géomètre
CTBM INC.
Moules Hudon
Pharmacie O.Thériault
et N.Lapointe

COMMANDITAIRES ARGENT

Daniel Ravenelle
excavation inc.
G.Tanguay & Fils inc.
Marie Coiffure
SEMTECH SEMENCES
ET GRAINS
Tuba inc.

MERCI!



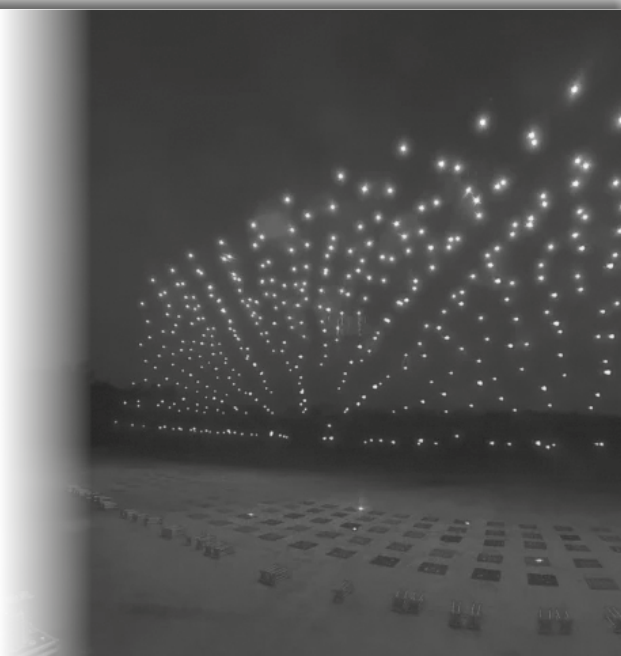
SAMEDI 20 JUIN

SPECTACLE DE DRONES

Pour souligner leurs 60 ans d'existence, Royal Pyrotechnie vous gâte plus qu'à l'habitude, en vous offrant un spectacle unique en son genre...tout à fait à leur image! Un spectacle de drones, accompagné d'une trame sonore. La présentation sera suivie des incroyables feux d'artifice qu'ils nous réservent à chaque année et qui nous impressionnent à chaque fois!

Merci également à nos collaborateurs qui participent à ce spectacle tout spécial :

- Automobiles et équipements FC
- Famille Lacasse
- Garage Pontbriand
- Marché Tradition
- Promutuel Assurance Bagot
- Ville de Saint-Pie





À VENIR

TOUTES LES ACTIVITÉS SONT GRATUITES*!

*Exceptions : nourriture, breuvages.



WWW.VILLEST-PIE.CA



**VENDREDI 12 JUIN - PARC EUCLIDE-LACASSE
± 20H30**

CINÉ EN FAMILLE

En collaboration avec MacPopcorn, le Service des loisirs fera la diffusion d'un film qui plaira à toute la famille! Pensez à apporter vos chaises, couvertures et chasse-moustique!

LE FILM SERA DIFFUSÉ À LA TOMBÉE DU JOUR.

*** MACPOPCORN SERA PRÉSENT POUR VOUS OFFRIR SON FAMEUX POPCORN AU BEURRE, IDÉAL POUR COMPLÉTER CETTE SOIRÉE DE CINÉMA EN PLEIN AIR!**



**MERCREDIS - PAVILLON MULTISPORTS
FAMILLE LACASSE (PATINOIRE MULTIFONCTIONNELLE)
18H30 À 21H15**

**10 ET 17 JUIN - 8 ET 15 JUILLET
12 ET 19 AOÛT - 2 ET 9 SEPTEMBRE**

SOIRÉE DANSE COUNTRY AVEC MICHAËL COTNOIR

Ouvert à tous! Aucune inscription requise.
Prix d'entrée : non obligatoire, à votre discrétion sur place.



**SAMEDI 4 JUILLET - TERRAIN DES LOISIRS
DE 9H À 12H**

FIESTA DES TOUT-PETITS

Venez profiter de jeux et d'activités en famille!!
Ceux-ci sont spécialement conçus pour les petits d'âges préscolaire.
L'espace comprendra aussi une zone de confort conçue pour faciliter l'allaitement.



Nous tenons à remercier chaleureusement le Centre de la Famille pour leur collaboration!
Merci également à notre partenaire Desjardins.



PICKLEBALL ON JOUE DEHORS CET ÉTÉ !

La saison de pickleball au Centre sportif et culturel prend une pause estivale, mais le plaisir continue à l'extérieur!

★ OÙ JOUER CET ÉTÉ ?

Rendez-vous au **Pavillon multisports Famille Lacasse** au 165, rue Lacasse.
La surface est accessible de 7h à 23h, à l'exception des plages horaires réservées.

★ DE RETOUR EN SALLE CET AUTOMNE

Nous serons de retour au **Centre sportif** dès le mois de septembre.
Restez à l'affût : les détails pour les inscriptions de la session d'automne seront diffusés à la fin du mois d'août.
Bon été à tous les joueurs !

Pour plus d'infos : consultez le site web de la Ville ou contactez le Service des loisirs.



FIERTÉS DE SAINT-PIE

ÉCOLE DE KARATÉ À SAINT-PIE

SÉMINAIRE

En avril dernier, l'école de karaté de Saint-Pie a été l'hôte d'une rencontre d'exception. Cet événement a rassemblé plus de 50 karatékas venus des quatre coins du Québec.

Parmi les participants, on comptait une quinzaine de ceintures noires, incluant des hauts gradés de 2^e, 3^e, 4^e et même 6^e dan. Tous ont eu le privilège de perfectionner leur art lors d'une formation offerte par **Shihan Alain Bonnamie**.

Nous tenons à remercier chaleureusement tous les participants pour leur dévouement et à féliciter le comité organisateur pour le succès fulgurant de ce séminaire.



COMPÉTITION DU 2 MAI

Plusieurs des karatékas de l'école de Saint-Pie ont fait bonne impression lors de la compétition Kyokushin à Sorel le 2 mai dernier. Alice Bonin, Étienne Bonin et Mathis Lépine ont tous eu une 2^e place combat dans leur catégorie. Jimmy Desrosiers 3^e place et Kayven St-Louis 4^e place kata. Félicitations à tous les participants!



SAINT-JEAN-BAPTISTE 2026



Invitation à toute la population

La messe de la Saint-Jean-Baptiste aura lieu le 24 juin 2026 à 10h30 à l'église et sera suivie d'un diner hot-dog comme le veut la tradition.

Afin d'agrémenter ce moment, le diner se déroulera au son des chants et de la musique.

La Saint-Jean-Baptiste est le lancement de la période des vacances. Nous vous invitons à arriver à moto, en Spider, à bicyclette, en véhicule motorisé ou tout autre véhicule d'été, afin de les faire bénir et, par la même occasion, vous pourrez également bénéficier d'une bénédiction pour cette période de repos bien méritée.

NB : Le bureau du presbytère sera fermé les semaines du 19 et 26 juillet 2026. Pour toute urgence, laissez un message sur le répondeur et nous vous contacterons dès que possible : 450-772-2440



fadoq **SAINT-PIE**
301 rue Notre-Dame

Nos activités se déroulent au 301 rue Notre-Dame, Saint-Pie.

BINGO **le lundi 15 juin à 19h**
Nous vous attendons en grand nombre.
- Café, croustilles et grignotines vendues sur place. Bienvenue à tous (18 +)

CARTES Nous jouons au **whist tous les lundis à 13h** jusqu'à la fermeture estivale. Collation faite maison et prix de participation pour tous. Ambiance amicale, nous vous invitons à vous joindre à nous.

DANSE **1^{er} et 8 juin à 19h**
Avec Jean-Pierre Armand.

LOCATION de salle pour toute occasion.

Les activités de la FADOQ cesseront pour les vacances estivales, le 16 juin et reprendront le 7 septembre.
Bienvenue à tous!

Pour toute information, contactez Jacqueline T. Lachance au 450 772-5226

BRISONS L'ISOLEMENT
une amitié à la fois




Le Trait d'Union Montérégien est à la recherche de bénévoles pour offrir une présence à des personnes isolées


bénévoles recherchés
plus d'information



450-223-1252 tumparraine.org info@tumparraine.org



**TON EMPATHIE ET
3 HEURES
DE TON TEMPS PAR MOIS
PEUVENT FAIRE DE LA
MAGIE ✨**



Bénévoles d'amitié recherchés!

VIVE LE PARRAINAGE CIVIQUE!

450 774-8758
parrainagecivique.org



70 av. Saint-François, Saint-Pie
450 772-6828
www.centredelafamillestpie.com
Surveillez notre page



POUR ACCÉDER FACILEMENT
À NOTRE SITE WEB



Services aux aînés (GRATUIT):

- Une activité intergénérationnelle sera prévue dans l'été. Les informations seront disponibles dans les prochaines semaines et elles seront affichées dans plusieurs points de service de Saint-Pie.
- **Café-Causerie à la salle communautaire de l'Ombre des Pins (139, rue de la Présentation, Saint-Pie)**
 - **9 juin:** Nous recevons à la salle communautaire L'Ombre des Pins de l'Habitat Saint-Pie, l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées. Venez discuter avec M. Cartier de vos droits à un revenu décent, à des services à domicile et à un logement convenable. N'hésitez pas à venir poser vos questions.
 - **Café-Causerie à la bibliothèque de Saint-Pie (65-A, avenue Saint-François)**
 - **23 juin:** Café-Causerie à la bibliothèque de Saint-Pie. Venez partager avec nous vos activités et destinations estivales.
 - **14 juillet:** « Vieillir heureux : et vous, qu'est-ce qui vous fait vibrer encore? » un atelier interactif où tous pourront partager leur passe-temps et ce qui les anime. Cet atelier sera à l'extérieur de la bibliothèque si la température le permet.

Espace Ados

(EN PAUSE ESTIVALE ET DE RETOUR JEUDI, 3 SEPTEMBRE)

- **Les jeudis 4 et 11 juin de 17h à 21h**
- **Samedi 6 juin :** On termine le projet de murale extérieure : « Notre place, nos couleurs ».
- **Inauguration le lundi 15 juin à partir de 17h**
Une soirée sera organisée un vendredi soir de juin. Les informations sont à venir. Suivez-nous sur la page Facebook Espace Ados Saint-Pie pour tous les détails.

Ateliers Prénataux

Début le **30 juin 2026**, de 18h30 à 20h
Fin le 21 juillet **2026**.
Gratuit pour les membres.
Inscription via **Qidigo**.

Activité Parent-Enfant

Tous les jeudis matin, de 9h à 11h
Fin le **18 juin 2026**.
Ouvert aux parents et aux enfants âgés de **3 à 5 ans**.
Activité gratuite et accessible à tous.

Inscription sur **Qidigo**.

Calendrier des activités disponibles sur notre page Facebook.

Services de halte

- Les inscriptions pour le mois de juillet (Halte-garderie Micro-Rafale) débuteront le **mercredi 1er juin à 8 h**.
- **La halte-garderie atelier d'éveil** destinée aux enfants âgés de 3 à 5 ans prendra une pause estivale à partir du **vendredi 12 juin jusqu'au vendredi 11 septembre 2026**.
- **Halte-Répît « Un moment pour moi » :** Une halte-répît offerte le samedi et le dimanche destinée à offrir une journée aux parents proches-aidants d'un enfant avec des besoins particuliers. Elle prendra une pause estivale à partir du **dimanche 21 juin jusqu'au samedi 29 août 2026**.
- **La halte-garderie Méga-Rafale prendra fin le samedi 19 juin**. Ce service ne sera pas renouvelé faute de financement.

Rencontre Tasse De Réconfort en collaboration avec l'APEH

(Association des parents d'enfants handicapés) pour les parents proches aidants d'un enfant avec des besoins particuliers le **dimanche 14 juin de 9h à 11h**. Service de halte-répît offert gratuitement aux parents participants.

Joignez-vous à nous lors de notre assemblée générale le **lundi 15 juin à 19h**. Pendant ce temps, vos enfants pourront bénéficier gratuitement d'un service de halte-garderie, incluant une activité spécialement offerte pour eux.

Les bureaux administratifs SERONT FERMÉS LES 24 ET 25 JUIN. BONNE SAINT-JEAN-BAPTISTE À TOUS!

Prenez note que nous serons FERMÉS DU 18 JUILLET AU 2 AOÛT POUR LES VACANCES ESTIVALES. Nous serons de retour le lundi 3 août à 8h.



VIE COMMUNAUTAIRE



CERCLE des fermières

AVIS À LA POPULATION

L'organisme communautaire Le Cercle des fermières de Saint-Pie a été dissout en date du 18 mars 2026.

ALCOOLIQUE ANONYME

Tu crois avoir un problème d'alcool?
ALCOOLIQUE ANONYME est là pour t'aider.

Ligne d'aide : 1 866-544-6322

Réunion à Saint-Pie tous les jeudis soir à
19 h 30 à la sacristie de l'église.

Entrée et stationnement sur le côté arrière de l'église.

Téléchargez l'application MEETING GUIDE sur
votre appareil cellulaire pour obtenir la liste de
toutes les réunions partout dans le monde.



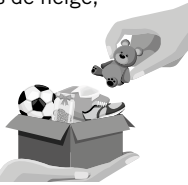
301C, RUE NOTRE-DAME,
COUR ARRIÈRE RUE ROY
Johanne St-Pierre : 450 772-5574
Local les mardis : 450 772-5333

LA BOUTIQUE EST OUVERTE :

Le premier samedi de chaque mois de 9 h à midi /
Tous les mardis de 13 h à 16 h - Sur appel

Nous avons beaucoup d'articles à prix modique comme vaisselle, articles de sports, jouets, vêtements pour enfants et adultes, habits de neige, bottes, souliers, livres, jeux de société, meubles, cadres, etc.

Veuillez prendre note que la section «boutique» est ouverte à tous. Une contribution de 10 \$/visite est demandée afin de pouvoir renflouer la banque alimentaire et de poursuivre notre mission.



**POUR LES DONS DE MEUBLES ET GROS ARTICLES,
APPELER AVANT DE VOUS RENDRE**

NOS ORGANISMES LOCAUX



| | | |
|--|---|------------------------------|
| | CATÉCHÈSE Mme Karmen St-Pierre | 450 772-1052 |
| | ENTRAIDE ST-PIE M. Claude Cloutier (mardi) Mme Johanne St-Pierre | 450 772-5333 450 772-5574 |
| | CENTRE DE LA FAMILLE ST-PIE | 450 772-6828 |
| | FADOQ Mme Jacqueline Therrien Lachance | 450 772-5226 |
| | POPOTE ROULANTE (CBSH) | 450 773-4966 #1035 |
| | CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 2958 M. Patrice Caya | 450 888-2969 |
| | LIGUE DE BALLE FÉMININE Mme Ariane Beaudry | 450 388-0089 |
| | CHORALE ST-PIE Mme Roseline Poirier | 450 502-5106 |
| | LIGUE DE BALLE DU VENDREDI M. Claude Clavet | 450 502-2778 |
| | CONSEIL DE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-PIE Secrétariat | 450 772-2440 |
| | LIGUE DE PÉTANQUE Raynald Pomerleau | 450 772-2904 |
| | ALCOOLIQUE ANONYME | 1 866-544-6322 |



DU 10 AU 12 JUILLET

TOURNOI DE 3^e édition

BASEBALL

FAMILLES, ENTREPRISES & PLUS ENCORE

2026



VENDREDI

10 juillet

Début du tournoi 19h

Danse country 19h à 22h
École danse Country MC



Au profit du

Centre de la famille

Zone famille!



SAMEDI

11 juillet

Entraînement | 9 h 30 à 10 h 30
avec Amélie Martin

Cours de karaté | 11 h à 12 h
avec KYŌDAI

Zone famille | dès 12 h
Maquillage, Jeux gonflables, mascottes, DJ Åström

Spectacle musical | 21 h
Karine Perreault et ses musiciens

Feux d'artifice | 22 h
par Royal Pyrotechnie
et Passion Pyro (Pierre Blais)



Shootout (Dek hockey)
Info et inscription : 450 502-7947

Cours de pétanque
Gratuit et ouvert à tous

**NOURRITURE
ET BAR SUR PLACE
TOUT LE WEEK-END**

DIMANCHE

12 juillet

Finale du tournoi | 15 h

Suivez-nous sur Facebook!
@tournoifamille



NOS PRÉCIEUX PARTENAIRES



SIMON-PIERRE SAVARD-TREMBLAY
SENIOR SALES MANAGER - SALES & ACCOUNTS
SALES & ACCOUNTS
450 772-6828 | 1 888 833-0808
simon.pierre.savard-tremblay@st-pie.ca




Nancy Maynard : 450 330-2977 | France Griggs : 450 378-1860 | Centre de la Famille St-Pie : 450 772-6828



VIE COMMUNAUTAIRE



**La Popote
roulante**

Propulsée par  Desjardins

**POUR LES PERSONNES ÂÎNÉES
OU EN PERTE D'AUTONOMIE
DE LA MRC DES MASKOUTAINS**

**Service de livraison de repas chauds
et de produits congelés à prix abordables**



**Les repas chauds
comprennent**

soupe
plat principal
dessert

*Prix sujet à changement

COMMANDE ET LIVRAISON

DU LUNDI AU VENDREDI

450 773-4966 POSTE 1035

commandes@cabrsh.ca

Consultez notre calendrier de menus et la liste de nos produits congelés

Une initiative du Centre d'action bénévole Région Saint-Hyacinthe

cabrsh.ca



**Centre
d'action bénévole**
RÉGION SAINT-HYACINTHE



VENTE DE PARTAGE

*Le club Unis-Vert vous invite à venir porter
vos objets à donner pour sa vente de partage
annuelle :*

**8 ET 9 AOÛT PROCHAINS
GARAGE DU PRESBYTÈRE**

*Nous serons présents au garage du presbytère
afin de recevoir vos dons les lundis :*

**29 JUIN | 6 JUILLET | 13 JUILLET | 3 AOÛT
18H30 À 19H**

Veuillez noter que nous ne pouvons accepter les gros
meubles ou les vêtements. Pour effectuer un don d'objet en
dehors des dates ci-dessus, veuillez téléphoner à Karmen
St-Pierre au 450 772-1052.



**C'est le temps des inscriptions
à la catéchèse**

Qui peut s'inscrire ?

Un enfant qui a 8 ans avant le 1er octobre de
l'année en cours.




Comment s'inscrire ?

Vous devez compléter le formulaire sur
www.catechese.ca

Pour toutes autres questions, contactez nous à
catechese22stpie@gmail.com.

Date limite : 1er septembre

Votre calendrier - JUIN 2026

| Dimanche | Lundi | Mardi | Mercredi | Judi | Vendredi | Samedi |
|---|--|--|---|---|---|---|
| | 1 FADDOQ : CARTES + DANSE | 2 Entraide : ouvert 13 h à 16 h BIBLIO : Début de la vente de livres Conseil municipal Séance à 19 h  | 3 | 4 AA | 5 R | 6 Entraide : 9h à 12h Activité de PÊCHE EN HERBE |
| 7 SEMAINE DE RINGAGE DES BORNES FONTAINES | 8  | 9 Entraide : ouvert 13 h à 16 h Centre de la famille : Café-causerie | 10 SOIRÉE DANSE COUNTRY Pavillon multisports Famille Lacasse | 11 AA O | 12 CINÉ EN FAMILLE : Parc Euclide-Lacasse | 13 VENTES DE GARAGE AUTORISÉES |
| 14 VENTES DE GARAGE AUTORISÉES | 15 SEMAINE DE RINGAGE DES BORNES FONTAINES | 16 DÉBUT DE LA PROGRAMMATION ETÉ FADDOQ FERMÉ POUR L'ÉTÉ | 17 SOIRÉE DANSE COUNTRY Pavillon multisports Famille Lacasse | 18 AA O | 19 D | 20 FÊTE NATIONALE À SAINT-PIE Spectacle de drones |
| 21  | 22 SEMAINE DE RINGAGE DES BORNES FONTAINES | 23 Centre de la famille : Café-causerie | 24 BUREAUX MUNICIPAUX ET BIBLIO FERMÉS Fête nationale Fabrique : Messe Fête nationale Centre de la famille fermé | 25 DÉBUT DU CAMP DE JOUR AA Centre de la famille fermé O | 26 D | 27 |
| 28 | 29 Plaine lune  | 30 Entraide : ouvert 13 h à 16 h | | | | |

Pour consulter toutes les dates d'activités du Centre de la Famille St-Pie :



O = Organique
R = Recyclable
D = Déchet



